

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD

La Chambre d'agriculture du Gard, créée en 1932, est une chambre consulaire, **établissement public de l'Etat géré par des élus**.

Elle représente l'ensemble des **acteurs du monde agricole, rural et forestier** : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels, banques, assurances, ...

Le réseau des 103 Chambres d'agriculture est investi de 3 missions issues du Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'**amélioration de la performance** économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- Accompagner dans les territoires, la **démarche entrepreneuriale et responsable** des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- **Représenter l'agriculture gardoise** auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales

Les 34 élus de la Chambre d'agriculture du Gard ont élaboré un **projet stratégique** pour la mandature 2019-2025, qui repose sur 3 axes :

- Soutenir efficacement l'agriculture d'aujourd'hui
- Accompagner l'émergence de l'agriculture de demain
- Faire de la Chambre d'agriculture un outil performant et incontournable pour l'agriculture gardoise

Ce projet politique est **mis en œuvre par une équipe de 75 collaborateurs**, dont 80% de techniciens/ingénieurs agronomes, qui accompagnent à la fois la dimension technique de l'exploitation agricole et la gestion d'entreprise, de l'installation à la transmission.

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

L'Agriculture gardoise est **marquée du sceau de la diversité**, à l'image du Département dont elle est à la fois le poumon économique et la garante de la culture et de traditions ancestrales.

Etude prospective Cahier des charges

Le patrimoine naturel gardois permet en effet une **grande variété d'exploitations** : viticulture, arboriculture (abricot, pêche, olive, cerise, amande, pomme, poire, ...), maraîchage (salade, courgette, melons, asperges, ...), grandes cultures (blé dur, tournesol, cultures fourragères, ...), élevage.

Certaines de ces productions sont aujourd'hui prestigieuses et constituent de véritables **marqueurs de territoire** : oignon doux des Cévennes, riz et taureau de Camargue, truffe de l'Uzège, Olive Picholine, vins des Côtes du Rhône, ... Autant de symboles d'une agriculture de haut niveau, qui compte actuellement plus de **140 signes officiels de qualité**, des Appellations d'Origine Protégée (AOP) aux Indications Géographiques Protégées (IGP).

L'agriculture gardoise, agriculture méditerranéenne, s'appuie sur de **petites exploitations** (41 ha en moyenne) qui s'adaptent en permanence à l'évolution de leur environnement : climatique, économique, technique, réglementaire et sociale.

La conversion au bio en étant une parfaite illustration, puisque le Gard est le **quatrième département bio** de France.

Mais, c'est une agriculture qui est aussi confrontée à **des difficultés majeures**, qui peuvent mettre en péril sa durabilité :

- **Changement climatique** : le Gard est touché de plein fouet par le changement climatique, enregistrant de nombreux records nationaux (chaleur, sécheresse, vent, précipitations) et souffrant à intervalles rapprochés d'aléas climatiques potentiellement ravageurs (inondations, grêle, gel tardif, sécheresse, chaleur).
- **Gestion de l'eau** : si l'eau est abondante sur le territoire (apport du Rhône, précipitations importantes), elle est mal répartie et ceci pénalise fortement les cultures.
- **Des marchés instables** : à l'image du bio, qui a d'abord connu une croissance forte puis un déclin rapide avec la baisse de pouvoir d'achat, les marchés de l'agriculture gardoise présentent des incertitudes, d'autant que ses circuits de commercialisation sont souvent fragiles. Au-delà, le marché de la viticulture connaît une crise profonde qui appelle une remise en question de la filière.
- **Une hausse des coûts de revient** : comme tout autre secteur d'activité, l'agriculture est confrontée à une hausse de ses charges (main d'œuvre, intrants, énergie, GNR, matériel, ...), qu'elle ne peut pas répercuter sur ses prix de vente.
- **Une surréglementation étouffante** : le niveau d'exigence en matière de traitement phytosanitaire, particulièrement, impacte la compétitivité des exploitations gardoises par rapport à leurs concurrentes européennes, mais aussi dans leur capacité à produire.

Etude prospective Cahier des charges

- Des attentes sociétales très fortes : l'agriculture est souvent pointée du doigt pour utiliser des produits phytosanitaires pouvant avoir des conséquences sur l'être humain et l'environnement.
- Un foncier de plus en plus rare et cher : l'artificialisation des sols agricoles est prégnante dans la Région de Nîmes, et le prix à l'hectare est en hausse constante.
- Un renouvellement des générations difficile : la population d'agriculteurs vieillit et le renouvellement des générations ne se fait qu'à hauteur de 70%. La difficulté du métier, sa rentabilité inégale, les contraintes administratives et réglementaires, les risques liés aux aléas climatiques sont autant d'éléments dissuasifs.

Pour autant, l'agriculture gardoise bénéficie aussi d'un certain nombre d'aouts :

- L'enjeu de la souveraineté alimentaire est d'une importance telle pour notre Pays, notre Etat, que l'agriculture est au cœur de nombreuses politiques publiques, bénéficiant ainsi d'accompagnements et d'opportunités majeurs.
- Un intérêt de plus en plus fort pour les circuits courts : plus particulièrement depuis la crise COVID, les français ont un intérêt grandissant pour le consommé local. Ceci renforce d'autant le rôle des agriculteurs sur leur territoire.
- Un potentiel agronomique fort dans le Département, avec un terroir varié, riche, la présence de l'eau et d'ouvrages hydrauliques structurants.
- Les évolutions technologiques importantes ouvrent des perspectives en terme d'innovation, de diversification, de ressources nouvelles, ...
- L'agriculture incarne aussi l'identité de son territoire, sa culture. Ceci lui donne une légitimité et un crédit qui sont durablement sécurisants.

Face à tous ces éléments de contexte, l'agriculture est aujourd'hui contrainte de s'engager dans une analyse prospective, qui doit l'amener à anticiper en se projetant à 5 et 15 ans.

Ces éléments prospectifs doivent éclairer les décisions prises aujourd'hui et faciliter la conduite du changement qui doit nécessairement être engagée.

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE PROSPECTIVE

L'ambition de cette étude est de se projeter sur ce que sera l'agriculture gardoise dans 5 ans et dans 10 ans, ce dans toutes ses dimensions :

- Dimension technique : quelles cultures ? quelles pratiques culturales ? Sur quels territoires ? quel impact de l'innovation technologique ? Du changement climatique ?

Etude prospective Cahier des charges

- Dimension économique : Quels marchés demain ? Quelle stratégie commerciale ? Place de l'export ? Marketing ? Quelle diversification d'activités/de ressources ? Quelle taille d'exploitation ? Quel foncier ? Quelle stratégie collective (CUMA, coopératives, ...) ?

LES ATTENDUS

1 : Une analyse prospective détaillée, qui donne à l'agriculture du Gard **les clés pour anticiper les évolutions futures et rester compétitive durablement** :

- Quel sera le nombre d'agriculteurs dans 10 ans ? Quelle sera la typologie des exploitations gardoises de demain (taille, marchés, salariés, ...) ?
- Quelles seront les cultures sur les différents territoires au regard des évolutions climatiques, de la gestion de l'eau, des contraintes réglementaires et des attentes des consommateurs ?
- Quelles seront les activités des exploitations ? Quelle diversification (tourisme, transformation, circuits courts, énergies renouvelables, ... ?) ?

2 : Des orientations pour élaborer un plan d'action à 5 ans et 15 ans

3 : Un constat et des pistes partagées quant à la façon dont la Chambre d'agriculture devra s'adapter pour accompagner cette évolution : quelles compétences ? quels moyens humains ? quelle organisation ?

LA METHODE

Les personnes associées :

- Ce projet est porté par le Directeur et le Directeur adjoint de la Chambre d'agriculture du Gard, en lien étroit avec des élus qui le suivent
- Les responsables de pôles, ainsi que les collaborateurs de la Chambre d'agriculture devront être pleinement associés à cette étude, ainsi que, le cas échéant, des collaborateurs du réseau des Chambres
- Des experts qui sauront apporter un regard extérieur, objectif, avec une réelle plus-value
- ...



Etude prospective Cahier des charges

Les grands principes :

- Être dans une logique de co-construction étroite tout au long de l'étude
- Parfaitement prendre en compte la réalité de notre territoire sera déterminant
- S'appuyer sur ce qui se fait ailleurs (même en dehors de l'agriculture), être aussi dans une logique de benchmark avec une vraie ouverture d'esprit

La période de réalisation : Octobre 2023 – mi-mars 2024 (restitution lors de la session de printemps de la Chambre d'agriculture)